



179-191 rue du Gros Horloge – ROUEN (76)



Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe

BULLETIN D'INFORMATION N°7

2^e trimestre 2013

Validité du bulletin : 1^{er} juillet au 30 septembre 2013

➤ EVOLUTION DU CAPITAL – IMMORENTE 2 est une SCPI à capital fixe

CAPITAL AU 30 JUIN 2013 :

Valeur nominale :	200,00 €
Dernier prix de souscription :	250,00 €
Capital social :	12 500 000,00 €
Capitalisation (selon le dernier prix de souscription) :	15 625 000,00 €
Nombre d'associés :	130
Nombre de parts :	62 500

Afin de poursuivre le développement de votre SCPI au travers d'acquisitions de commerces de centre-ville, la Société de Gestion a décidé, en concertation avec le Conseil de Surveillance, de procéder à une troisième augmentation de capital d'un montant de 15 045 000 € prime d'émission incluse à partir du 8 juillet 2013.

AUGMENTATION DE CAPITAL OUVERTE A PARTIR DU 8 JUILLET 2013

L'opération est réalisée selon les modalités suivantes :

Nombre de parts à souscrire :	59 000
Valeur nominale des parts :	200 €
Prime d'émission :	55 €
Prix de souscription :	255 €
Commission de souscription :	Conformément aux dispositions figurant au paragraphe III-Frais de la note d'information, une commission de souscription de 10 % HT (soit 11,96 % TTC) du prix de souscription des parts, soit de 25,50 € HT par part (30,50 € TTC au taux de la TVA actuellement en vigueur) est prélevée sur le produit de chaque augmentation de capital (prime d'émission incluse). Le prix de souscription de 255 € s'entend net de tous autres frais.
Minimum de souscription :	100 parts
Montant de l'augmentation de capital (nominal)	11 800 000 € afin de porter le capital social de 12 500 000 € à 24 300 000 € en nominal.
Date d'ouverture de l'augmentation de capital :	8 juillet 2013
Date de clôture de l'augmentation de capital :	30 juin 2014, sauf clôture anticipée et sans préavis en cas de souscription intégrale avant cette date. L'augmentation de capital sera limitée au montant des souscriptions et versements reçus à la date de clôture à la condition que ce dernier représente un montant significatif de l'augmentation de capital soit 75 % de celle-ci. Dans le cas où, à la date du 30 juin 2014, les souscriptions et versements reçus seraient inférieurs à 75 % du montant de l'augmentation de capital celle-ci pourra être prorogée.
Modalité de règlement :	Le règlement s'effectue en numéraire au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription.
Modalités d'enregistrement des souscriptions :	Les souscriptions ne seront valides qu'à compter de la réception du bulletin de souscription et de l'encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix de souscription. Elles seront prises en compte par ordre chronologique.
Entrée en jouissance des parts :	Pour permettre l'adéquation entre investissements et collecte, l'entrée en jouissance des parts est différée au premier jour du 3 ^{ème} mois suivant celui au cours duquel la souscription a été enregistrée. Ainsi des parts souscrites en juillet 2013 porteront jouissance au 1 ^{er} octobre 2013. En conséquence, cette souscription ne donnera lieu à aucun dividende au titre des mois de juillet, août et septembre 2013. Compte tenu du rythme d'éventuels acomptes sur dividende envisagé par la société de gestion, le premier acompte potentiel pourrait être versé fin janvier 2014 au titre des mois d'octobre, novembre et décembre 2013.

➤ MARCHE SECONDAIRE DES PARTS

ACHAT ET VENTE AVEC INTERVENTION DE LA SOCIETE DE GESTION

Il n'existe aucune demande de cession de parts au 30 juin 2013.

CESSION DIRECTE ENTRE ASSOCIES

Les conditions sont librement débattues entre les intéressés. Il convient de prévoir :

- les droits d'enregistrement de 5 % à la charge de l'acquéreur.
- des frais de dossier s'élevant à un forfait actuel de 100 € HT (soit 119,60 € TTC) à la charge des acheteurs, donataires ou ayant droits et perçus par la Société de Gestion.

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS D'INFORMATION

La Société de Gestion tient à la disposition des associés des formulaires de vente ou d'achat contenant les informations obligatoires. Toutes les informations sur le marché des parts de IMMORENTE 2 sont consultables sur le site www.sofidy.com rubrique Produits / SCPI.

Vous pouvez par ailleurs retrouver le bulletin trimestriel d'information, les statuts et la note d'information sur le site internet de la Société de Gestion (www.sofidy.com), dans l'onglet « Produits » - « Documents téléchargeables ».

➤ PERFORMANCES FINANCIERES

<i>En € par part ayant pleine jouissance</i>	2012	2013
(a) Dividende brut avant prélèvement libératoire au titre de l'année	6,60	NC
<i>dont acompte exceptionnel (prélèvement sur la réserve des plus-values)</i>	-	-
<i>dont prélèvement sur le report à nouveau</i>	-	-
(b) Prix de part acquéreur moyen pondéré de l'année	250,00	NC
Taux de distribution sur valeur de marché : (DVM) = (a)/(b)	2,64 %	NC
Prix de la part acquéreur moyen sur l'année N-1	240,00	250,00
Prix de la part acquéreur moyen sur l'année N	250,00	NC
Variation du prix moyen acquéreur de la part :	+ 4,17 %	NC

IMMORENTE 2 ayant été créée récemment (juillet 2011), la Société de Gestion ne communique pas encore sur le taux de rendement interne (TRI) de la SCPI qui constitue un indicateur de performance sur le long terme.

➤ DISTRIBUTION DES REVENUS PAR PART

Le profil de performance de la SCPI est orienté vers une appréciation régulière du prix de la part et une politique de distribution de dividendes plus modeste que la moyenne du secteur.

	2012	2013	Date de versement
Acompte 1 ^{er} trimestre	-	1,65 €	Fin avril
Acompte 2 ^{ème} trimestre	1,65 €	1,65 €	Fin juillet
Acompte 3 ^{ème} trimestre	1,65 €		Fin octobre
Acompte 4 ^{ème} trimestre	3,30 €		Fin janvier
Dividende annuel par part	6,60 €	Entre 6,60 € et 7,60 €	
Taux de distribution ⁽¹⁾	2,64 %		

(1) dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année N rapporté au prix de part acquéreur moyen de l'année N.

La Société de Gestion indique une fourchette prévisionnelle de dividende annuel pour 2013 qui sera affinée au cours des prochains trimestres. Elle versera, fin juillet 2013, le deuxième acompte ordinaire sur dividende de l'exercice, soit 1,65 € pour une part de pleine jouissance, ou 1,65 € après prélèvements sociaux sur les produits financiers pour les associés personnes physiques, ou 1,65 € après prélèvement obligatoire non libératoire sur les produits financiers pour les associés concernés. (cf. paragraphe fiscalité pour l'évolution de la fiscalité sur les revenus financiers à compter du 1^{er} janvier 2013).

➤ INVESTISSEMENTS DU TRIMESTRE

Conformément à ses objectifs d'investissement, IMMORENTE 2 mène une politique d'acquisition très mutualisée à tous niveaux (taille des acquisitions, emplacements, locataires...). Elle privilégie les murs de commerces de centre-ville dans des rues à forte densité commerciale à Paris, en région et, à titre accessoire, à l'étranger.

Les acquisitions du trimestre s'élèvent à 3,8 millions d'euros et ont porté sur :

- un commerce de centre-ville situé boulevard Raspail à Paris (6^e), loué une agence immobilière, pour un montant de 0,4 million d'euros ;
- deux commerces de centre-ville situés à l'angle de la rue du Gros Horloge et de la place de la Pucelle à Rouen (76), loués aux enseignes Jules et Micromania, pour un montant de 3,3 millions d'euros.

Situation	Locataires / Activités	Surface en m ²	Prix d'acquisition frais inclus	Date d'acquisition
145 boulevard Raspail PARIS (6 ^e)	ASSAS IMMOBILIER / Agence immobilière	14	440 277 €	15/05/2013
179-191 rue du Gros Horloge ROUEN (76)	MICROMANIA / Vente de jeux vidéo	111	3 332 611 €	20/06/2013
	JULES / Prêt-à-Porter	345		
TOTAL		470	3 772 888 €	

La rentabilité immédiate moyenne des investissements réalisés depuis le début de l'exercice (9,4 millions d'euros) s'élève à 5,4 %.

A ces actes signés, s'ajoutent des engagements d'acquisition (promesses ou engagements fermes signés) pour un montant d'environ 1,3 millions d'euros au 30 juin 2013.

Ces investissements ont été partiellement financés par des emprunts bancaires pour un montant global de 2,0 millions d'euros amortissables sur une durée de 15 ans, dont 1,7 M€ à taux variable (Euribor 3 mois + marge de 1,50 %) et 0,3 M€ à taux fixe (3,45 %).

➤ SITUATION LOCATIVE

TAUX D'OCCUPATION

Le taux d'occupation financier moyen du deuxième trimestre 2013 s'établit à **100,00 %**. Ce taux est déterminé par le rapport entre le montant des loyers facturés et le montant qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

3T12	4T12	1T13	2T13
99,93 %	99,70 %	100,00 %	100,00 %

Le taux d'occupation physique moyen du deuxième trimestre 2013 des locaux s'établit à **100,00 %**. Ce taux est déterminé par le rapport entre la surface totale louée au cours du trimestre et la surface totale des immeubles si tous étaient loués.

GESTION LOCATIVE

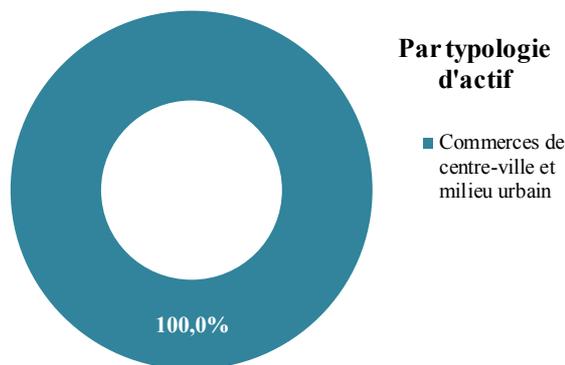
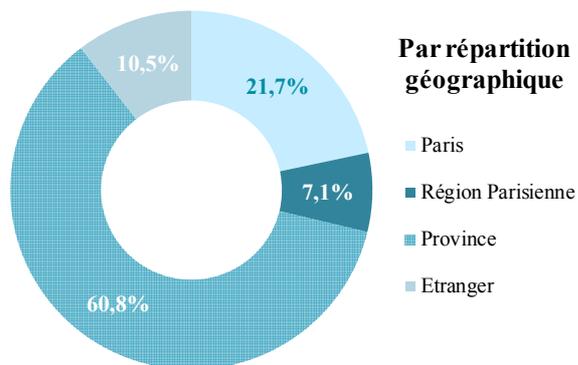
IMMORENTE 2 a encaissé 7 500 € d'indemnités de déspecialisation dans le cadre d'une cession de bail avec un changement d'activité concernant l'actif situé rue de la Clef à Lille (59).

Montant des loyers H.T. encaissés au cours du 2^e trimestre : 456 484 €.

➤ REPARTITION DU PATRIMOINE AU 30 JUIN 2013

(Par référence à la valeur d'expertise au 31 décembre 2012 ou, à défaut, au prix d'acquisition hors droits et hors frais)

Valeur estimée du patrimoine : 27,9 M€



➤ POINT SUR L'ENDETTEMENT AU 30 JUIN 2013

% dette / valeur du patrimoine	Taux moyen des emprunts au 30 juin 2013	Répartition		Durée de vie résiduelle moyenne
		taux fixe	taux variable	
52,2 %	3,05 %	62,0 %	38,0 %	13 ans et 5 mois

➤ FISCALITE

Ce paragraphe expose la fiscalité applicable aux associés assujettis à l'impôt sur le revenu.

Nous attirons plus particulièrement votre attention sur les nouvelles règles d'imposition introduites par l'adoption des Lois de Finance rectificatives pour 2012 et de la Loi de Finance pour 2013.

FISCALITE DES REVENUS

Nous rappelons aux associés personnes physiques qu'ils sont imposés non pas sur les dividendes versés, mais sur les revenus perçus par la SCPI. Ces revenus sont de deux catégories :

- des revenus fonciers provenant des loyers encaissés,
- des revenus financiers issus des placements de trésorerie.

Pour les **revenus fonciers**, le montant net à déclarer est déterminé par la Société de Gestion (charges déductibles pour leurs montants réels). Les personnes physiques à la fois associées de SCPI et propriétaires d'immeubles nus peuvent bénéficier du régime microfoncier à condition que leur revenu brut foncier annuel n'excède pas 15 000 €. Dans cette hypothèse, l'abattement forfaitaire s'établit à 30 %.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, suite à l'adoption de la loi de finances 2013, les **revenus financiers** sont désormais, sauf exceptions, soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette loi supprime donc l'option pour le prélèvement libératoire et instaure, à compter du 1^{er} janvier 2013, un prélèvement obligatoire non libératoire, au taux de 24 %, que la Société de Gestion prélèvera désormais avant distribution. Le premier prélèvement obligatoire interviendra à compter du dividende du 1^{er} trimestre 2013 qui sera versé fin avril 2013. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il est opéré.

S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué par l'administration fiscale sous forme d'un crédit d'impôt. Toutefois, les associés personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année précédant le paiement de ces revenus financiers (soit revenu fiscal de référence 2011) est inférieur à 25 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, et à 50 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement. Cette demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur qui doit être adressée à la Société de Gestion chaque année au plus tard le 30 novembre, pour une prise en compte au titre de l'année suivante. Dans tous les cas, s'ajoutent à l'impôt sur les revenus financiers, les prélèvements sociaux, actuellement au taux de 15,5%, prélevés par la Société de Gestion avant distribution et versés directement à l'Administration Fiscale.

FISCALITE DES PLUS-VALUES

Les plus-values sur cessions de parts :

Depuis le 1^{er} février 2012, un abattement progressif de 2 % par an entre la 6^{ème} et la 17^{ème} année de détention, de 4 % par an entre la 18^{ème} et la 24^{ème} année, et de 8 % au-delà de la 24^{ème} année permet une exonération totale

au-delà de 30 ans. Depuis le 1^{er} juillet 2012, la plus-value nette calculée est imposée au taux de 34,5 % (dont 15,5 % au titre des prélèvements sociaux).

La loi de finance 2013 instaure par ailleurs une taxe additionnelle sur les plus-values immobilières nettes dépassant le seuil de 50 000 € par foyer fiscal. Cette taxe s'élève à 2 % de la plus-value nette jusqu'à 50 000 € puis augmente de 1 % à chaque tranche de 50 000 € jusqu'à 250 000 € avec un système de décote pour chaque entrée de seuil. A partir du seuil de 260 000 €, la plus-value nette est imposée au taux plafond de 6 %.

En cas de cession de parts effectuée sans l'intervention de la Société de Gestion, le cédant règle directement son impôt sur les plus-values éventuellement imposables à la recette des impôts de son domicile ou de son siège social. Le cédant justifie de ce paiement à la Société de Gestion. Le dossier de cession doit être accompagné d'un chèque d'un montant de 119,60 € TTC établi à l'ordre de la Société de Gestion SOFIDY correspondant aux frais de mutation.

En cas de cession de parts effectuée avec intervention de la Société de Gestion, cette dernière calcule le montant de la plus-value imposable éventuellement réalisée et verse l'éventuel impôt directement à l'administration fiscale. Le montant remboursé à l'associé est alors égal au montant du prix de cession diminué de l'impôt sur les plus-values immobilières.

Les plus-values sur cessions d'immeubles réalisées par la SCPI :

Pour les associés soumis à l'impôt sur le revenu, l'impôt, déterminé selon les mêmes règles que celles exposées ci-dessous pour les cessions de parts, est prélevé à la source par le notaire sur le prix de vente.

NON RESIDENTS

La 2nd Loi de Finance Rectificative pour 2012 a instauré pour les revenus et les plus-values issus d'immeubles sis en France et réalisés par des non-résidents une soumission aux prélèvements sociaux au taux de 15,5 %. Cette disposition entre en vigueur de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2012 pour les revenus fonciers perçus.

IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE

L'associé restant libre et responsable de ses déclarations fiscales, il est rappelé, à titre indicatif, qu'au 31 décembre 2012, la valeur de réalisation par part s'établit à 197,47 €.

➤ INFORMATIONS DIVERSES

Vous pouvez retrouver les statuts, la note d'information et le présent bulletin trimestriel d'information sur le site internet de la Société de Gestion www.sofidy.com, dans l'onglet « produits » - « Documents téléchargeables ».

L'Assemblée Générale annuelle du 23 mai 2013 a approuvé l'ensemble des résolutions proposées.

La **Directive européenne AIFM**, qui prévoit notamment l'obligation d'un dépositaire pour les SCPI, doit être transposée en droit français au plus tard le 22 juillet 2013. Nous vous tiendrons prochainement informés de cette évolution réglementaire.

Nature de la Société :

Société Civile de Placements Immobiliers

Visa de l'AMF délivré à la note d'information :

SCPI N°12-14 du 10 juillet 2012

Agrément de l'AMF à SOFIDY :

GP N° 07000042 du 10 juillet 2007

Siège social :

303 Square des Champs Elysées - 91026 EVRY CEDEX

Responsable de l'information :

M. Christian FLAMARION - SOFIDY

303 square des Champs Elysées - 91026 EVRY CEDEX

Tél. : 01 69 87 02 00 - Fax. : 01 69 87 02 01

COUPON DE DEMANDE D'INFORMATION

A adresser à votre conseiller habituel ou à retourner à SOFIDY - 303 square des Champs Elysées - 91026 EVRY Cedex

✂-----
Si vous-même, un de vos parents ou amis, êtes intéressés par les SCPI gérées par SOFIDY indiquez le nous en remplissant le coupon ci-dessous.

Je souhaite recevoir une documentation sur la SCPI :

IMMORENTE

IMMORENTE 2

EFIMMO

SOFIPIERRE

CIFOCOMA

CIFOCOMA 2

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone (facultatif) :

TABLEAU DU PATRIMOINE AU 30 JUIN 2013

Situation	Locataires / Activités	Surface en m ²	Prix d'acquisition frais inclus	Date d'acquisition
19 rue Notre-Dame CANNES (06)	BANQUE PRIVEE EUROPEENNE / <i>Agence bancaire</i>	149	1 703 788 €	26/08/2011
2 rue de Strasbourg VINCENNES (94)	BARCLAYS BANK / <i>Agence bancaire</i>	145	855 649 €	17/10/2011
27-29 rue de Passy PARIS (16 ^{ème})	SANDRO France / <i>Prêt-à-porter</i>	70	1 016 729 €	09/11/2011
58 rue de la Paroisse VERSAILLES (78)	SANDRO France / <i>Prêt-à-porter</i>	58	541 228 €	09/11/2011
45 rue d'Agincourt BEAUVAIS (60)	THOMAS COOK / <i>Agence de voyage</i>	37	180 721 €	09/11/2011
6 rue Jean Pierrot EPERNAY (51)	THOMAS COOK / <i>Agence de voyage</i>	74	106 242 €	09/11/2011
16 rue Clémentine VIENNE (38)	THOMAS COOK / <i>Agence de voyage</i>	82	323 455 €	09/11/2011
6 Allée des Champs Elysées COURCOURONNES (91)	SERGIC PARIS SUD / <i>Agence immobilière</i>	235	598 272 €	20/12/2011
41 rue du Pot d'Etain BETHUNE (62)	FC Ligne / <i>Prêt-à-porter</i>	201	330 493 €	23/12/2011
84 avenue Montaigne ANGERS (49)	PICARD SURGELES / <i>Vente de produits congelés</i>	322	748 292 €	28/12/2011
7/9 rue Robert de la Villehervé LE HAVRE (76)	LE NOUVEAU CERCLE / <i>Prêt-à-porter</i>	209	478 726 €	26/01/2012
203 avenue Daumesnil PARIS (12 ^{ème})	ANNE-PAULE / <i>Prêt-à-porter</i>	26	236 126 €	31/01/2012
1 place de la Bourse NANTES (44)	AMETHYSTE / <i>Vente de bijoux et accessoires</i>	37	252 330 €	29/02/2012
64 rue Mouffetard PARIS (5 ^{ème})	JAFFRAY Christian / <i>Vente de bijoux fantaisies</i>	12		
45 rue de la Clef LILLE (59)	L'ATELIER AMELOT / <i>Vente de textiles imprimés</i>	48		
190 rue Legendre PARIS (17 ^{ème})	AU PETIT DALAT BEAUTE / <i>Onglerie</i>	19		
19 rue Gay-Lussac PARIS (5 ^{ème})	LA PETITE CHOCOLATIERE / <i>Salon de thé</i>	23	2 674 817 €	15/03/2012
51 rue Cler PARIS (7 ^{ème})	S. SAMAD / <i>Maroquinerie</i>	54		
161 rue de Grenelle PARIS (7 ^{ème})	PLAISIR D'ECRIRE / <i>Papeterie, librairie</i>	31		
29 rue de Ponthieu PARIS (8 ^{ème})	GUINOT INSTITUT / <i>Institut de beauté</i>	72		
Rue Marie-Christine 216 BRUXELLES	PEARLE / <i>Opticien</i>	268	538 575 €	30/03/2012
50 rue de l'Université PARIS (7 ^{ème})	FARROW & BALL / <i>Peinture - Décoration</i>	177	1 915 259 €	11/04/2012
Place de la Vaillance 1 BRUXELLES	MULTIPHARMA / <i>Pharmacie</i>	93	549 023 €	24/04/2012
46 boulevard Saint-Michel PARIS (6 ^{ème})	SORBONE CUIR / <i>Maroquinerie - bagagerie</i>	93	760 048 €	26/04/2012
Rue de Namur 48 NIVELLES	SANSPOUX Véronique / <i>Vente d'articles cadeaux & décoration</i>	124	471 324 €	16/05/2012
17/19 avenue du Maréchal Joffre JUAN-LES-PINS (06)	LCL / <i>Agence bancaire</i> LES DEUX ASS / <i>Ventes de pains et viennoiserie, sandwicherie</i>	388	1 013 744 €	31/05/2012
Avenue de Jette BRUXELLES	ADECCO / <i>Agence d'intérim</i>	153	423 457 €	01/06/2012
4 rue des Logettes HONFLEUR (14)	SOCIETE GENERALE / <i>Agence bancaire</i>	217	588 448 €	29/06/2012
34 boulevard Emile Basly LENS (62)	TEXTO (Groupe ERAM) / <i>Chaussures & accessoires</i>	280	627 405 €	29/06/2012
34 rue James Close ANTIBES (06)	SOULEIADO / <i>Prêt-à-porter</i>	37	709 725 €	14/09/2012
32 place d'Armes DOUAI (59)	PARFUMERIE DOUGLAS / <i>Parfumerie, cosmétiques</i> FRANCE CIG / <i>Cigarette électronique</i>	318 32	841 251 €	25/09/2012

Situation	Locataires / Activités	Surface en m ²	Prix d'acquisition frais inclus	Date d'acquisition
27 Grande Rue MONS (Belgique)	H.A.B.S (SCOTTAGE) / Prêt-à-porter	90	1 139 215 €	09/11/2012
1/3 place Emile Bockstael BRUXELLES (Belgique)	MULTIPHARMA / Pharmacie	95	287 158 €	17/12/2012
9 rue Cyrus Hugues LA SEYNE-SUR-MER (83)	PHARMACIE LAURE / Pharmacie	91	256 460 €	27/12/2012
137 rue Jean Mermoz MARSEILLE (13)	ISOA 66 (L'EPICERIE MAISON GOURMANDE) / Epicerie fine	52	293 872 €	27/12/2012
60 rue des Merciers LA ROCHELLE (17)	BB LOVE (ESPRIT ENFANTS) / Prêt-à-porter	139	470 125 €	28/12/2012
37 rue Saint Jean Le TOUQUET (62)	INSOLITE FM (STEFANEL) / Prêt-à-porter	142	557 743 €	18/01/2013
6 rue de l'Hôpital ROUEN (76)	STE LMB (JEAN LOUIS DAVID) / Salon de coiffure	76	410 184 €	28/01/2013
50-52 rue du 6 Juin FLERS (61)	SAS CLIN D'ŒIL (DOUGLAS) / Parfumerie	212	333 219 €	08/02/2013
149 rue Sainte Catherine BORDEAUX (33)	MARIONNAUD / Parfumerie	204	950 680 €	26/03/2013
1 place Sainte Anne RENNES (35)	SAS JEM (SUBWAY) / Restauration rapide	74	567 250 €	28/03/2013
8 rue d'Alsace Lorraine TOULOUSE (31)	MAIF/ Agence d'assurance	198	1 573 218 €	28/03/2013
31 rue Georges Clémenceau VICHY (03)	MAISONS DU MONDE/ Ameublement	524	1 259 410 €	28/03/2013
145 boulevard Raspail PARIS (6 ^{ème})	ASSAS IMMOBILIER / Agence immobilière	14	440 277 €	15/05/2013
179-191 rue du Gros Horloge ROUEN (76)	MICROMANIA / Vente de jeux vidéo	111	3 332 611 €	20/06/2013
	JULES / Prêt-à-Porter	345		
TOTAL		6 450	30 356 550 €	
TOTAL HORS DROITS ET HORS FRAIS			27 798 247 €	



8 rue d'Alsace Lorraine
TOULOUSE (31)



1 place de la Bourse
NANTES (44)